

choses, a suivi. Personne n'a conservé le droit de s'en plaindre.

Tant que le Canada a été uni à la France, le Séminaire de Montréal avait sans doute deux sortes de supérieurs : 1^o dans l'ordre spirituel, le Séminaire de Paris, comme chef de la société Sulpicienne, et le Directeur naturel des communautés en dépendant ; 2^o dans l'ordre politique, le roi de France, à qui le Séminaire de Montréal devait foi et hommage, comme possesseur de fiefs, et dont le patronage, comme roi, s'étendait à tous les établissemens publics.

Mais par la conquête, cette tutelle politique a passé au roi d'Angleterre ; et la France a cessé d'exercer aucune influence sur le régime et les affaires du Séminaire de Montréal.

Cette existence du Séminaire de Montréal, comme maison distincte et séparée du Séminaire de Paris, peut d'autant moins être révoquée en doute que, dès avant la conquête, cette séparation avait été marquée par une foule d'actes dont l'autorité est irrécusable. (On peut voir le relevé de ces actes depuis 1696 jusqu'en 1744.)

Vainement on argumente ici de quelques expressions qui sembleraient avoir signalé le Séminaire de Paris comme propriétaire. Il est de principe que des qualifications erronées ne font pas préjudice au fond des droits. Il en faut dire autant de certaines requêtes présentées au Gouvernement français, avant la conquête, par le Séminaire de Paris, agissant pour celui de Montréal. Si dans ces circonstances, le Séminaire de Paris a paru identifier ses intérêts avec ceux de Montréal, auquel il portait une affection paternelle, il n'en est pas moins vrai que, par le fait autant que par le droit, les propriétés du Séminaire de Montréal n'étaient point la propriété du Séminaire de Paris ; de même que les biens du Séminaire de Paris n'étaient point la propriété du Séminaire de Montréal. Or, si cette séparation des deux Communautés et de leurs intérêts était déjà constante, même avant la conquête, comment refuserait-on de la reconnaître, après que la conquête l'a rendue encore plus certaine en rompant toute espèce de lien ?

Voyous d'ailleurs où mènerait ce système, mis en avant